

l'impôt sur le revenu et je l'étudie depuis quelques années. Je suis d'avis que l'impôt sur le revenu, pour peu qu'il soit judicieusement et honnêtement appliqué, est la plus juste des formes d'impôts. Je regrette de ne pas m'être trouvé ici, lors de l'étude de cette question au cours de la dernière session. Mon très honorable ami, (le très honorable M. Meighen) a fait allusion à l'Angleterre, et c'est justement la méthode établie dans ce pays que je veux rappeler ici comme étant un exemple digne d'être suivi chez nous. Je ne m'attends pas que l'on donne suite à mes suggestions dès maintenant, mais on pourra les examiner dans l'orientation des mesures à prendre à l'avenir. L'impôt sur le revenu en Angleterre est bien plus considérable que celui du Canada, comme le savent tous les honorables sénateurs, mais la cotisation est fondée sur un état montrant le revenu moyen pour les trois dernières années. Je crois que cette méthode est plus équitable que la nôtre. Si nous pouvions l'adopter au Canada, nous pourrions rendre l'impôt sur le revenu applicable à presque tous les citoyens qui ont un revenu, même dans les cas où le chiffre de l'impôt payé ne dépasserait pas \$1 par année. Notre revenu ne s'en trouverait pas considérablement augmenté, mais cela ferait sentir à tous les Canadiens qu'ils contribuent au maintien de l'Etat, et, de cette manière, leur fournirait une importante leçon de civisme.

Je suis convaincu, je le répète, que l'impôt sur le revenu est la plus équitable de toutes les formes d'impôt, mais il y a encore lieu d'en améliorer l'application. J'espère que l'on tiendra compte plus tard de la suggestion que je fais ce soir.

L'honorable M. DANDURAND: J'appellerai l'attention du ministre des Finances sur les observations de mon honorable ami. Je le dis en passant, je vois toujours à ce que toutes les observations d'ordre pratique faites au Sénat, même celles qu'accompagne une critique malveillante, soient connues du ministre intéressé.

L'honorable F. B. BLACK: Honorable sénateurs, si j'ai bien saisi le sens des paroles prononcées par le très honorable chef de notre groupe (le très honorable M. Meighen) il a laissé entendre que le chiffre d'exemption de l'impôt sur les revenus devrait être plus bas qu'il l'est actuellement. Je crois qu'en Angleterre tous ceux qui ont un revenu de plus de £150, à peu près \$600 ou \$700 de notre monnaie, sont tenus de payer l'impôt, tandis qu'au Canada l'exemption va jusqu'à un revenu de \$2,000. Personne ne voudrait imposer une lourde taxe aux personnes dont les revenus sont modiques, mais l'imposition d'une taxe minime sur presque tous les revenus peu éle-

vés contribuerait énormément à faire comprendre à nos gens l'importance du fardeau des taxes. Il y a plusieurs années que je suis en faveur d'abaisser le chiffre de l'exemption de l'impôt.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois.)

L'honorable M. DANDURAND: Du consentement du Sénat, je propose maintenant la 3e lecture de ce bill.

Le très honorable M. MEIGHEN: L'honorable leader ferait bien, je crois, de remettre la 3e lecture de ce bill à demain. Nous ne portons pas, à la vérité, une attention bien éclairée et bien soutenue à l'étude de cette mesure dans le moment. Je ne crois pas que le fait de remettre à notre prochaine séance la 3e lecture de ce bill soit la cause d'un retard bien grave.

L'honorable M. DANDURAND: Nous ne pouvons tout de même pas modifier ce texte.

Le très honorable M. MEIGHEN: Je ne sais bien, mais nous serons peut-être en mesure de faire des suggestions utiles après avoir étudié ce bill plus attentivement.

L'honorable M. DANDURAND: Dans ce cas je vais remettre à la prochaine séance la motion tendant à la 3e lecture de ce bill.

## BILL CONCERNANT LE MINISTÈRE DES MUNITIONS ET APPROVISION- NEMENTS

### PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes accompagnant le bill 5, loi concernant le ministère des munitions et approvisionnements.

(Le bill est lu pour la 1re fois.)

### DEUXIÈME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la 2e lecture du bill.

—Mon très honorable ami (le très honorable M. Meighen) sait que l'on a annoncé la présentation d'une mesure visant à l'établissement d'un ministère des munitions et approvisionnements. Je puis dire ici que le texte en suit d'assez près celui de la loi adoptée en Angleterre au cours de la guerre de 1914 à 1918. Cette mesure vise à donner au Gouvernement l'autorité nécessaire pour instituer un ministère des munitions et approvisionnements.

Dans le Royaume-Uni, au cours de la dernière guerre, ainsi que les honorables membres le savent, l'on a jugé nécessaire d'instituer un ministère des munitions distinct afin de faire face à la demande sans précédent concernant